



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
***Pays Bigouden Sud***

BUREAU COMMUNAUTAIRE  
du JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

A PONT-L'ABBE – Salle du siège communautaire,  
17 rue Raymonde Folgoas Guillou

**COMPTE-RENDU**  
**Relevé des délibérations**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**Pays Bigouden Sud**

Envoyé en préfecture le 30/11/2020

Reçu en préfecture le 30/11/2020

Affiché le

ID : 029-242900702-20201119-B\_2020\_11\_19\_01-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique le 13 novembre 2020, le BUREAU communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège à PONT L'ABBE

**Le JEUDI 19 NOVEMBRE à 17 H 30**

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC LESCONIL
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué, TREGUENNEC

Excusés :

- M. Ronan CREDOU, Vice-président, PLOMEUR

Le Bureau est ouvert aux maires de SAINT-JEAN-TROLIMON et TREMEOC pour permettre une représentativité des communes mais les élus ne prennent pas part aux votes :

- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services  
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

---

<b>COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD</b>	
<b>BUREAU communautaire du 19 novembre 2020</b>	<b>N° Acte : B-2020-11-19-01</b>
<b>Objet : Pass Commerce et Artisanat : subvention EI « LES CREAS D'ISA »</b>	<b>Classification : 7.5 – Subventions</b>

Par délibération du 20 février 2018, le Conseil communautaire a mis en place le dispositif Pass Commerce et Artisanat, qui vise à soutenir les projets de création, reprise, extension ou modernisation des entreprises artisanales et commerciales du territoire.

L'aide porte sur 30% des dépenses éligibles, plafonnées à 25 000 € HT, soit une aide maximale de 7 500 € HT.

Madame DOMINGUEZ a ouvert en juillet 2020 une boutique de vente de meubles relookés à Pont L'Abbé. Elle a réalisé des investissements pour créer un site internet, décorer sa boutique, et faire l'acquisition de matériel professionnel.

Le coût global des investissements s'élève à 8 975 € HT. La CCPBS est sollicitée à hauteur de 30% du montant plafond, soit 2 693 €.

Au vu de l'avis favorable de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat en date du 2 octobre 2020, il est proposé d'accorder une subvention de 2 693 € au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » au profit de l'EI « LES CREAS D'ISA », représentée par Madame DOMINGUEZ.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 2 693 € au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » au profit de l'EI « LES CREAS D'ISA », représentée par Madame DOMINGUEZ.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
***Pays Bigouden Sud***

Envoyé en préfecture le 30/11/2020

Reçu en préfecture le 30/11/2020

Affiché le

ID : 029-242900702-20201119-B\_2020\_11\_19\_02-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique le 13 novembre 2020, le BUREAU communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège à PONT L'ABBE

**Le JEUDI 19 NOVEMBRE à 17 H 30**

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC LESCONIL
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué, TREGUENNEC

Excusés :

- M. Ronan CREDOU, Vice-président, PLOMEUR

Le Bureau est ouvert aux maires de SAINT-JEAN-TROLIMON et TREMEOC pour permettre une représentativité des communes mais les élus ne prennent pas part aux votes :

- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services  
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

---

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 19 novembre 2020	N° Acte : B-2020-11-19-02
Objet : Pass Commerce et Artisanat : subvention EURL Boulangerie de la Torche	Classification : 7.5 – Subventions

Par délibération du 20 février 2018, le Conseil communautaire a mis en place le dispositif Pass Commerce et Artisanat, qui vise à soutenir les projets de création, reprise, extension ou modernisation des entreprises artisanales et commerciales du territoire.

L'aide porte sur 30% des dépenses éligibles, plafonnées à 25 000 € HT, soit une aide maximale de 7 500 € HT.

Monsieur CALVEZ a repris en 2013 la boulangerie située sur la commune de Plomeur. Afin de développer son entreprise et de répondre aux attentes de sa clientèle, il souhaite investir dans une machine qui lui permettra de réaliser des crêpes.

Le coût global des investissements s'élève à 16 300 € HT. La CCPBS est sollicitée à hauteur de 30% du montant plafond, soit 4 890 €.

Au vu de l'avis favorable de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, en date du 30 septembre 2020, il est proposé d'accorder une subvention de 4 890 € au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » au profit de l'EURL « BOULANGERIE DE LA TORCHE », représentée par Monsieur CALVEZ.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 4 890 € au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » au profit de l'EURL « BOULANGERIE DE LA TORCHE », représentée par Monsieur CALVEZ.



Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
***Pays Bigouden Sud***

Envoyé en préfecture le 30/11/2020

Reçu en préfecture le 30/11/2020

Affiché le

ID : 029-242900702-20201119-B\_2020\_11\_19\_03-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 13 novembre 2020, le BUREAU communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège à PONT L'ABBE

**Le JEUDI 19 NOVEMBRE à 17 H 30**

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC LESCONIL
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué, TREGUENNEC

Excusés :

- M. Ronan CREDOU, Vice-président, PLOMEUR

Le Bureau est ouvert aux maires de SAINT-JEAN-TROLIMON et TREMEOC pour permettre une représentativité des communes mais les élus ne prennent pas part aux votes :

- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services  
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

---

<b>COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD</b>	
<b>BUREAU</b> communautaire du 19 novembre 2020	N° Acte : B-2020-11-19-03
<b>Objet</b> : Pass Commerce et Artisanat : subvention SARL « Ecrin de douceur »	<b>Classification</b> : 7.5 – Subventions

Par délibération du 20 février 2018, le Conseil communautaire a mis en place le dispositif Pass Commerce et Artisanat, qui vise à soutenir les projets de création, reprise, extension ou modernisation des entreprises artisanales et commerciales du territoire.

L'aide porte sur 30% des dépenses éligibles, plafonnées à 25 000 € HT, soit une aide maximale de 7 500 € HT.

Madame HEYDT a ouvert en juin 2020 son institut de beauté situé au Guilvinec. Elle a réalisé des investissements pour faire l'acquisition de matériel professionnel.

Le coût global des investissements s'élève à 10 744 € HT. La CCPBS est sollicitée à hauteur de 30% du montant plafond, soit 3 223 €.

Au vu de l'avis favorable de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat en date du 13 octobre 2020, il est proposé d'accorder une subvention de 3 223 € au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » au profit de la SARL « ECRIN DE DOUCEUR », représentée par Madame HEYDT.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 3 223 € au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » au profit de la SARL « ECRIN DE DOUCEUR », représentée par Madame HEYDT.



Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
***Pays Bigouden Sud***

Envoyé en préfecture le 30/11/2020

Reçu en préfecture le 30/11/2020

Affiché le

ID : 029-242900702-20201119-B\_2020\_11\_19\_04-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 13 novembre 2020, le BUREAU communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège à PONT L'ABBE

**Le JEUDI 19 NOVEMBRE à 17 H 30**

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC LESCONIL
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué, TREGUENNEC

Excusés :

- M. Ronan CREDOU, Vice-président, PLOMEUR

Le Bureau est ouvert aux maires de SAINT-JEAN-TROLIMON et TREMEOC pour permettre une représentativité des communes mais les élus ne prennent pas part aux votes :

- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services  
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

---

<b>COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD</b>	
<b>BUREAU communautaire du 19 novembre 2020</b>	<b>N° Acte : B-2020-11-19-04</b>
<b>Objet : Pass Commerce et Artisanat : subvention SARL « L'opticienne bigoudène »</b>	<b>Classification : 7.5 – Subventions</b>

Par délibération du 20 février 2018, le Conseil communautaire a mis en place le dispositif Pass Commerce et Artisanat, qui vise à soutenir les projets de création, reprise, extension ou modernisation des entreprises artisanales et commerciales du territoire.

L'aide porte sur 30% des dépenses éligibles, plafonnées à 25 000 € HT, soit une aide maximale de 7 500 € HT.

Madame BOENNEC a le projet de reprendre un magasin d'optique situé sur la commune de Plomeur. Elle va devoir réaliser des investissements pour rénover le magasin et faire l'acquisition de matériel.

Le coût global des investissements s'élève à 13 780 € HT. La CCPBS est sollicitée à hauteur de 30% du montant plafond, soit 4 134 €.

Au vu de l'avis favorable de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat en date du 26 octobre 2020, il est proposé d'accorder une subvention de 4 134 € au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » au profit de la SARL « L'OPTICIENNE BIGOUDENE », représentée par Madame BOENNEC.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 4 134 € au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » au profit de la SARL « L'OPTICIENNE BIGOUDENE », représentée par Madame BOENNEC.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
***Pays Bigouden Sud***

Envoyé en préfecture le 30/11/2020

Reçu en préfecture le 30/11/2020

Affiché le

ID : 029-242900702-20201119-B\_2020\_11\_19\_05-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique le 13 novembre 2020, le BUREAU communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège à PONT L'ABBE

**Le JEUDI 19 NOVEMBRE à 17 H 30**

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC LESCONIL
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué, TREGUENNEC

Excusés :

- M. Ronan CREDOU, Vice-président, PLOMEUR

Le Bureau est ouvert aux maires de SAINT-JEAN-TROLIMON et TREMEOC pour permettre une représentativité des communes mais les élus ne prennent pas part aux votes :

- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services  
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

---

<b>COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD</b>	
<b>BUREAU communautaire du 19 novembre 2020</b>	<b>N° Acte : B-2020-11-19-05</b>
<b>Objet : Aides au ravalement de façades : validation des dossiers</b>	<b>Classification : 7.5 – Subventions</b>

Il est précisé aux membres du Bureau que depuis le Conseil de communauté en date du 30 mars 1995, il a été décidé d'allouer des aides pour le ravalement de façades.

Aussi, au vu

- du Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations de l'assemblée délibérante des E.P.C.I. au Président et/ou au Bureau, et
- de la délibération du Conseil de communauté en date du 28 janvier 2016 relative à l'instauration de conditions de ressources pour bénéficier des aides au ravalement de façades,
- de la délibération du Bureau communautaire du 16 mars 2017 approuvant les précisions et les mises à jour apportées aux règles d'attribution et au formulaire,
- de la délibération du Conseil de communauté en date du 28 juillet 2020 relative à la délégation de compétence du Conseil au Président et au Bureau, qui permet au Bureau de « décider de l'attribution des subventions dans le cadre des critères préalablement votés par l'assemblée délibérante »,

Considérant la complétude des dossiers de demandes d'aides et l'éligibilité des bénéficiaires au regard des règles d'attribution fixées par la Communauté de communes,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'attribution de l'aide allouée pour le ravalement de façades aux bénéficiaires référencés dans le tableau annexé à la présente délibération ainsi que son montant.



Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
***Pays Bigouden Sud***

Envoyé en préfecture le 30/11/2020

Reçu en préfecture le 30/11/2020

Affiché le

ID : 029-242900702-20201119-B\_2020\_11\_19\_06-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique le 13 novembre 2020, le BUREAU communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège à PONT L'ABBE

**Le JEUDI 19 NOVEMBRE à 17 H 30**

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC LESCONIL
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué, TREGUENNEC

Excusés :

- M. Ronan CREDOU, Vice-président, PLOMEUR

Le Bureau est ouvert aux maires de SAINT-JEAN-TROLIMON et TREMEOC pour permettre une représentativité des communes mais les élus ne prennent pas part aux votes :

- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services  
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

---

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 19 novembre 2020	N° Acte : B-2020-11-19-06
<u>Objet</u> : Dispositif « Osez rénover et adapter votre logement » – versement de subventions communautaires	Classification : 7.5 – Subventions

Le Conseil de Communauté du 16 décembre 2015 a validé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden. Par cette même délibération, le suivi de l'action et l'attribution des aides ont été délégués au Bureau communautaire.

La Convention de partenariat de cette OPAH signée le 19 juillet 2016 avec le Conseil Départemental, délégataire de l'Agence Nationale de l'Habitat précise les objectifs et les participations financières des partenaires. Ce dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat, est identifié sous le nom « Osez rénover et adapter votre logement ».

Au vu des justificatifs reçus par l'opérateur Citémétrie et des objectifs fixés par la convention de partenariat, il est proposé au Bureau Communautaire d'accorder une aide d'un montant total de 12 350 € au titre du dispositif « Osez rénover et adapter votre logement » aux propriétaires occupants référencés dans le tableau joint : 8 au titre de travaux d'économie d'énergie et 11 au titre de travaux d'adaptation dont 1 mixte.

Aussi, au vu

- du Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations de l'assemblée délibérante des E.P.C.I. au Président et/ou au Bureau,
- de la délibération du Conseil de Communauté du 2 octobre 2014 approuvant le Programme Local de l'Habitat (2014-2019),
- de la délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2015 approuvant la Convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- de la délibération du Conseil de Communauté du 19 octobre 2017 approuvant le premier Avenant à la Convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- de la délibération du Conseil de communauté en date du 28 juillet 2020 relative à la délégation de compétence du Conseil au Président et au Bureau, qui permet au Bureau de « décider de l'attribution des subventions dans le cadre des critères préalablement votés par l'assemblée délibérante »,

Considérant la complétude des dossiers de demande d'aides et les justificatifs reçus par l'opérateur Citémétrie en charge de l'instruction des demandes d'aides,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'attribution des aides allouées au dispositif « Osez rénover et adapter votre logement » conformément au tableau joint à la présente délibération.



Pour extrait conforme,

Le Président  
**Stéphane LE DOARE**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
***Pays Bigouden Sud***

Envoyé en préfecture le 30/11/2020

Reçu en préfecture le 30/11/2020

Affiché le

ID : 029-242900702-20201119-B\_2020\_11\_19\_07-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique le 13 novembre 2020, le BUREAU communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège à PONT L'ABBE

**Le JEUDI 19 NOVEMBRE à 17 H 30**

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC LESCONIL
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué, TREGUENNEC

Excusés :

- M. Ronan CREDOU, Vice-président, PLOMEUR

Le Bureau est ouvert aux maires de SAINT-JEAN-TROLIMON et TREMEOC pour permettre une représentativité des communes mais les élus ne prennent pas part aux votes :

- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services  
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

---

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 19 novembre 2020	N° Acte : B-2020-11-19-07
<u>Objet</u> : Avenant à la convention de groupement de commandes relative à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de Pont-l'Abbé et Douarnenez	Classification : 1.7 – Actes spéciaux et divers

Par convention du 26 juillet 2019, un groupement de commandes a été institué concernant la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de Pont-l'Abbé et de Douarnenez. Ce groupement de commandes est composé de Douarnenez communauté, de la CCHPB et de la CCPBS.

La convention de groupement de commandes précisait que celui-ci prenait fin à l'issue d'une période de six mois après les élections municipales. Cependant, il apparaît cohérent de prolonger ce groupement de commandes durant la durée du marché de gestion des aires de Pont-l'Abbé et Douarnenez.

En effet, la gestion des deux aires d'accueil des gens du voyage sera commune et du personnel sera également partagé. Dans le cas où des avenants seraient conclus concernant une aire, cela pourrait avoir des répercussions sur la gestion de l'autre aire. Enfin, dans le cas où les prestations du titulaire donneraient lieu à des remarques ou observations, le groupement de commandes aurait davantage de poids qu'un seul EPCI.

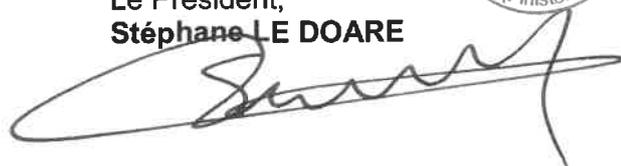
Pour ces raisons, il est proposé de prolonger la durée du groupement de commandes relatif à la gestion des aires d'accueil de Pont-l'Abbé et de Douarnenez jusqu'à la fin du marché public de gestion des aires d'accueil et d'autoriser ladite modification par un avenant signé du Président.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de prolonger par avenant la durée du groupement de commandes conclu entre Douarnenez Communauté, la CCPHPB et la CCPBS, jusqu'à la fin du marché public de gestion,
- Autorise le Président à signer ledit avenant

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
***Pays Bigouden Sud***

Envoyé en préfecture le 30/11/2020

Reçu en préfecture le 30/11/2020

Affiché le

ID : 029-242900702-20201119-B\_2020\_11\_19\_08-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique le 13 novembre 2020, le BUREAU communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège à PONT L'ABBE

**Le JEUDI 19 NOVEMBRE à 17 H 30**

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC LESCONIL
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué, TREGUENNEC

Excusés :

- M. Ronan CREDOU, Vice-président, PLOMEUR

Le Bureau est ouvert aux maires de SAINT-JEAN-TROLIMON et TREMEOC pour permettre une représentativité des communes mais les élus ne prennent pas part aux votes :

- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services  
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

---

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 19 novembre 2020	N° Acte : B-2020-11-19-08
<u>Objet</u> : Avenant à la convention de groupement de commandes relative à la fourniture d'équipements de protection individuelle et de petit outillage	Classification : 1.7 – Actes spéciaux et divers

Notre marché public à bons de commande de fourniture d'équipements de protection individuelle et de petit outillage est arrivé à son terme en fin d'année 2019. Notre prestataire actuel était la société SOFIBAC.

Il a donc été proposé de relancer ce marché public avec cinq des communes-membres (Plobannalec-Lesconil, Ile-Tudy, Tréméoc, Combrit et Le Guilvinec) et pour une durée d'un an, renouvelable trois fois lors du Conseil communautaire du 19 septembre 2019.

La convention de groupement de commandes a été signée le 12 mars 2020. Cependant, le confinement et les élections municipales ont retardé le lancement du marché public. Il a donc été proposé en octobre aux communes ne s'y étant pas montrées favorables de se joindre à ce groupement de commandes. Seule la commune de Plomeur a répondu positivement.

Il est donc nécessaire de conclure un avenant à la convention du 12 mars 2020 afin d'intégrer la commune de Plomeur au groupement de commandes.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer un avenant à la convention de groupement de commandes signée avec les communes du Guilvinec, de l'Ile-Tudy, de Plobannalec-Lesconil, de Tréméoc et de Combrit afin d'intégrer la commune de Plomeur au groupement de commandes d'équipements de protection individuelle et de petits outillages.



Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**